



Lettre d'information n°101
septembre 2021



Château de Miolans

CHAMBÉRY & AIX-LES-BAINS

Venez échanger avec nos bénévoles UFC Que Choisir

- A Aix les Bains le dimanche 12 septembre Tutti Frutti au palais des Congrès : les 70 ans de l'UFC-QC : "Victoires et Combats"
- A Chambéry le samedi 11 septembre (repli le 12 en cas de mauvais temps) à partir de 14h Boulevard de la Colonne.
- A la Foire de Savoie les 13 et 19 septembre à 15h Hall E. Deux thèmes seront abordés : « savoir lire avant d'acheter » et « prévenir des arnaques des achats sur internet ».

Mauvaises nouvelles pour vos factures de gaz et d'électricité

La conjoncture mondiale et les hausses programmées par le commission de régulation de l'énergie se cumulent cette année pour donner un sérieux coup de pouce au prix du gaz (+10 % en juillet) et de l'électricité. Seule solution pour limiter l'effet de cette hausse, participer à notre opération « énergie moins chère ensemble » pour laquelle vous pouvez déclarer votre intérêt jusqu'au 20 septembre, et éventuellement souscrire à partir d'octobre.

Démarchage pour des contrats d'électricité ou de gaz : à proscrire absolument !

Toutes les ruses sont bonnes pour vous faire changer de fournisseur d'énergie à votre insu. Il suffit en effet au démarcheur d'obtenir les informations de votre contrat (par exemple en se présentant comme un vérificateur de compteur Linky) pour vous inscrire chez un autre fournisseur. Comme pour les économies d'énergie, le démarchage pour les contrats de fourniture relève souvent de l'arnaque.

"La montagne...Respect !"

Tant que les beaux jours sont là, quoi de mieux qu'une virée en alpage ou dans les prairies autour des villages pour prendre un grand bol d'air ? Mais n'oublions pas que cette nature est gérée par d'autres que nous et que nous la partageons avec d'autres randonneurs. Respectons la donc. Les Parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse ont engagé une campagne de promotion pleine d'humour qui nous rappelle les règles de bonne conduite pour que la montagne profite à tous.

En été il faut boire, mais pas n'importe quoi

Smoothie, frappuccino thé glacé, soda light, bières sans alcool ... ces boissons de l'été sont, a priori, saines et ne font pas grossir et peuvent donc être bues sans modération. Et si vous aviez tout faux ? Elles sont souvent trop sucrées et même celles avec édulcorants de synthèse ne sont pas sans risques.. Elles sont aussi addictives grâce au sucre ou à la caféine. Ne les rejetons pas mais consommons les avec modération et rappelons nous que l'eau reste le meilleur désaltérant.

Label Bio Equitable en France : le mieux du mieux

Vous connaissez sans doute les labels de commerce équitable, qui assurent un revenu minimum à des agriculteurs de pays pauvres. Vous connaissez évidemment l'« agriculture biologique ». Le label « bio-équitable en France » associe les deux concepts, au profit d'agriculteurs français. C'est parfait, mais cher ! A vous de voir si vous pouvez et /ou si vous acceptez le surcoût correspondant.

Les sacs à chiens maintenant obligatoires

Vous connaissez sans doute mieux les doggy bags qui nous viennent d'Amérique du Nord et permettent de ramener chez vous les restes de vos repas pris chez les restaurateurs. Ceux-ci doivent obligatoirement vous les proposer depuis le 1^{er} juillet dernier. Essayez de demander, vous verrez...

Fruits et légumes francisés : de quoi s'agit il ?

Réglementairement, la provenance des fruits et légumes vendus au détail doit être affichée en caractères d'une taille égale à celle du prix (ainsi que d'autres caractéristiques). Mais on assiste à une montée en puissance d'une fraude, appelée « francisation ». Quoi de plus facile en effet que de changer une étiquette ou de falsifier une facture, et d'empocher ainsi une confortable plus-value ? Pour nous consommateurs, un prix anormalement bas doit nous alerter.

Le dépannage sur autoroute : ayez les bons réflexes

Ça n'arrive pas qu'aux autres ! Premier réflexe : La sécurité. Gare la voiture sur la bande d'arrêt d'urgence, sortez du véhicule par la droite et réfugiez vous avec vos passagers derrière la barrière de sécurité. Seulement après, vous penserez au dépannage qui est très réglementé.

Tickets de caisse La durée de garantie légale des produits désormais indiquée

Nous rappelons sans cesse que la garantie légale de conformité de deux ans s'applique pour tout achat sans limitation possible par une garantie commerciale, qui ne peut que l'améliorer. Cette indication est maintenant obligatoire sur tous les documents justifiant l'achat, factures et tickets de caisse principalement.

Airbnb sanctionné pour défaut d'information

Les locations saisonnières par les plate-formes internet sont bien dans l'air du temps. Un des arguments est la richesse des informations qu'elles fournissent au candidat locataire. Il faut croire que dans ce domaine, quantité ne rime pas toujours avec qualité puisque la DGCCRF vient d'épingler Airbnb ... pour défaut d'information réglementaire (absence de rétractation, droit applicable...). Prudence !

Achats sur internet, refaisons nos gammes

Que nos principes philosophiques nous amènent à promouvoir ce type d'achat ou à le refuser, l'explosion des achats sur internet est une réalité, avec sa litanie de pratiques plus ou moins frauduleuses et de vraies arnaques. Le ministère de l'économie nous rappelle quelques bonnes règles. Et si en plus nous pratiquons les réseaux sociaux et suivons quelques influenceurs, nous devenons des proies faciles sans en avoir vraiment conscience.

Les obligations du particulier employeur (suite)

Dans notre dernière lettre nous vous faisons part d'un arrêt de la Cour de cassation et nous semblions écrire que les obligations d'un particulier employeur étaient les mêmes que celles d'une entreprise. Un lecteur juriste averti nous indique que nous sommes allés un peu vite en besogne et qu'il ne faut pas généraliser. Dans le cas présent, on ne parle que de sécurité et de « faute inexcusable » dont la définition est effectivement la même pour tous les employeurs (article L 452-1 du code de la sécurité sociale)



Trouvez d'autres informations sur nos sites internet : A Chambéry ou à Aix-les-Bains